



**Étude réalisée par le Collectif ipé**

DAWANCE Sophie

GHYSELEN Sophie

RIBEIRO Amélia

[www.ipecollectif.be](http://www.ipecollectif.be)

**Cette étude envisage l'implantation d'une passerelle cyclo-pédestre à Namur sous l'angle urbanistique.**

Janvier – février 2012

**En sous-traitance pour le bureau Greisch**

**En collaboration avec le bureau Transitec**

**Pouvoir adjudicateur**

Ville de Namur - Départements de Voies Publics

**Crédits illustrations**

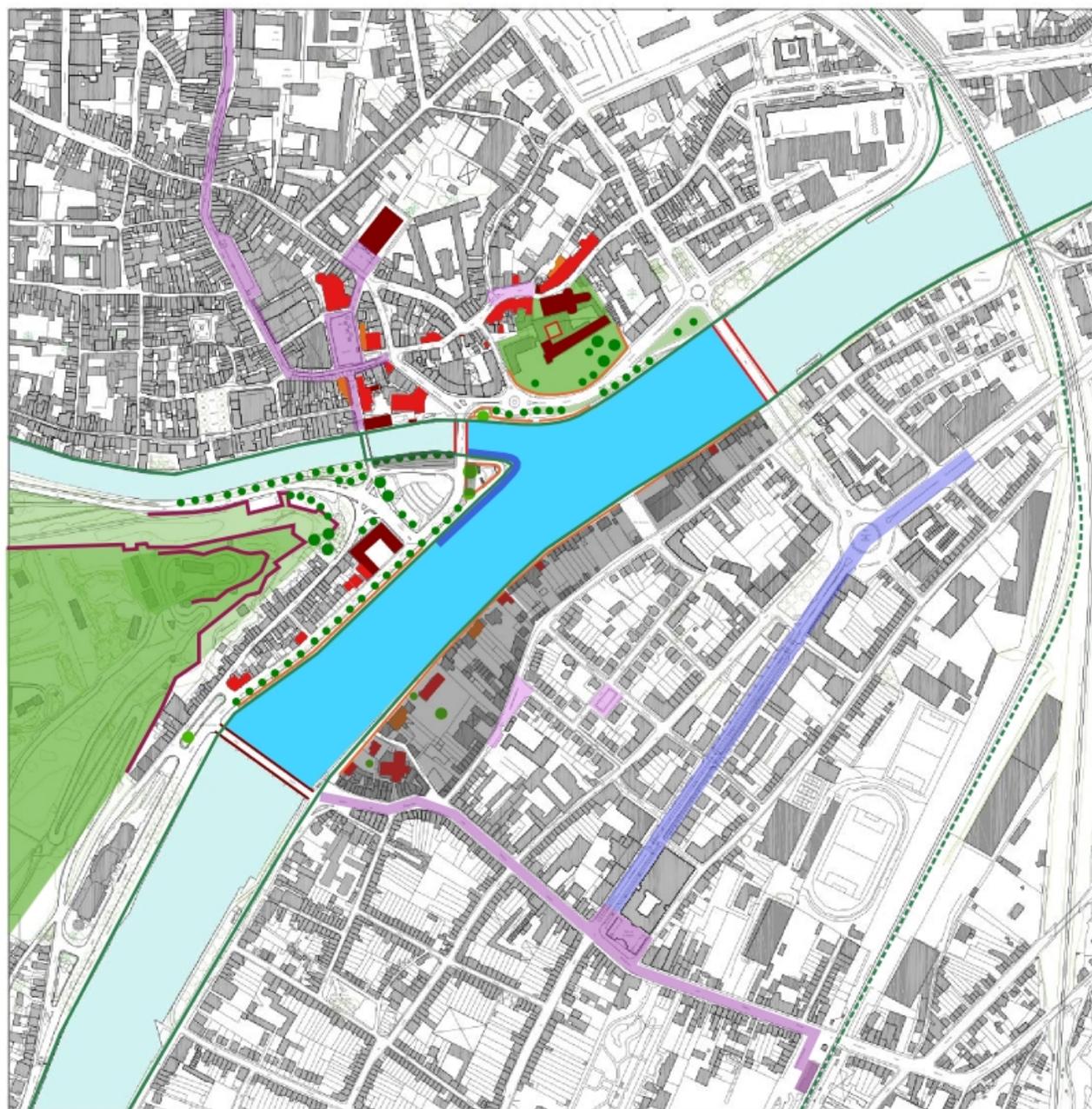
Toutes les illustrations ont été réalisées par le Collectif ipé. La reproduction de tout ou partie de ce rapport est soumise à la gratuité de la diffusion ; au respect de l'intégrité des documents reproduits et à la citation claire et visible de la source d'information.

## Table de matière

1. Identification des hypothèses d'implantation.....	5
1.1. Lecture du site.....	5
1.2. Objectif : remettre l'eau au cœur de la ville.....	7
1.3. Critères d'évaluation.....	11
1.4. Quatre hypothèses avec des variantes.....	11
2. Analyse des hypothèses des implantations.....	13
2.1. De la rue Wasseiges à la rue de la Sarasse.....	13
2.2. De l'Elysette à l'avenue Baron Huart.....	17
2.3. De la rue Champêtre au Grognon.....	21
2.4. Du parc Félix Rousseau au boulevard Isabelle Brunelle.....	41
3. Conclusion : étude comparative.....	45
3.1. Grognon : liaison rue Champêtre – Grognon.....	45
3.2. D'Harscamp : liaison parc Félix Rousseau – boulevard Isabelle Brunelle.....	47

## LECTURE DU SITE

-  **Plan d'eau**
-  **Confluent**
-  **Citadelle: éléments structurants horizontaux**
- Bâtiments et ouvrages remarquables :**
  -  - Biens classés
  -  - Bâtiments et ouvrages repris à l'inventaire du patrimoine
  -  - Ensembles urbanistiques repris à l'inventaire du patrimoine
  -  **Petits éléments de patrimoine**
  -  **Alignements d'arbres et arbres isolés**
- Axes et places structurants :**
  -  - Axes de bureaux
  -  - Axes commerçants
  -  - Places structurantes
- Itinéraires cyclables :**
  -  - Itinéraires existants
  -  - Itinéraires projetés
-  **Barrières par rapport à la Meuse et à la Sambre**



# 1. IDENTIFICATION DES HYPOTHÈSES D'IMPLANTATION

## 1.1. Lecture du site

Le territoire compris entre les ponts de Jambes et des Ardennes présente de nombreuses qualités.

### *Le plan d'eau*

Les ponts de Jambes, de France et des Ardennes dessinent un « plan d'eau » aux harmonieuses proportions, dégageant le confluent de la Meuse et la Sambre.

### *Le confluent*

La rencontre de la Sambre et de la Meuse est un lieu hautement emblématique. Le confluent est actuellement visible depuis la rive droite et la circulation basse en rive gauche. Le « coude » formé par la Meuse cache la Sambre depuis le boulevard Isabelle Brunelle.

### *La Citadelle*

Le rocher du Grognon domine les plaines de Namur et Jambes. C'est un repère urbain majeur. Les murs de la Citadelle qui s'étagent le long de cet éperon créent un riche contraste entre le rocher naturel et les constructions militaires. Les murs horizontaux qui dominent l'avenue baron Huart semblent se prolonger par le pont de Jambes, dessinant un lien de pierre entre ciel et eau. Le bâti homogène de l'avenue baron Huart vient ourler cette succession de lignes de force à dominante horizontale.

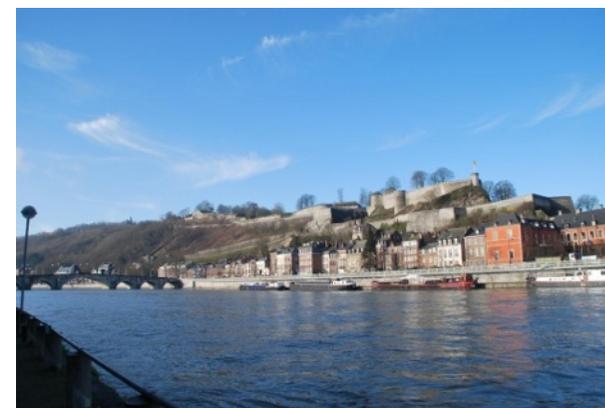
### *Les bâtiments et ouvrages remarquables*

Le site est directement entouré de nombreux bâtiments et ouvrages classés (le pont de Jambes, l'ancien hospice Saint-Gilles, l'ancien couvent des Récollets, le musée...) ou repris à l'inventaire du patrimoine. Soulignons aussi la présence de la médiathèque, patrimoine plus contemporaine qui joue un rôle de repère urbain au niveau du pont de France.

Des ensembles de bâtiments plus modestes sont aussi à remarquer, notamment sur le quai de Meuse qui se caractérise par des séquences de villas mosanes, dont certaines ont une qualité intrinsèque comme la villa Balat ou l'Elysette.

### *Les petits éléments de patrimoine*

Plusieurs petits éléments de patrimoine sont dignes d'intérêt. C'est le cas des ouvrages d'art liés au bord de Meuse (encorbellement, escaliers, rampes et balustrades) qui font l'objet d'une volonté de classement ou les murs de soubassement qui structurent le quai de Meuse.





### ***Les alignements d'arbres et arbres isolés***

L'avenue baron Huart et le boulevard Isabelle Brunelle sont bordés d'alignements d'arbres qui représentent un intérêt sur le plan paysager. Quelques arbres isolés (pointe du Grognon, cœur des escaliers boulevard Isabelle Brunelle) constituent également des repères dans un univers essentiellement minéral.

La parc de l'ancien couvent des Récollets est classé. Il n'est néanmoins pas très bien mis en valeur et est mis à distance de l'espace public par une grille austère.

### ***Les vues remarquables***

Plusieurs vues intéressantes retiennent l'attention dont :

- la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart et, en point final, le Parlement visible depuis la rive droite ;
- la panorama depuis la Citadelle ;
- la vue ponctuelle vers le musée, la place d'Armes, le beffroi et la bourse du commerce depuis le pont du Musée ;
- la vue depuis la rive droite vers l'ancien couvent des Récollets (actuel home d'Harscamp) et l'église Notre-Dame.

### ***Les axes et places structurants***

La rive jamboise est structurée par deux axes linéaires : l'axe des bureaux avec les nombreuses administrations situées le long de l'avenue du Gouverneur Bovesse et l'axe commercial de l'avenue du Bourgmestre Jean Materne qui mène jusqu'à la gare et le complexe Acina. Du côté namurois, les fonctions sont plus dispersées dans le tissu urbain. Néanmoins, l'axe formé par la rue de Fer puis la rue de l'Ange reliant la gare à la place d'Armes forme l'épine dorsale du centre commerçant.

### ***Les itinéraires cyclables***

#### ***Les barrières par rapport à la Meuse et à la Sambre***

Actuellement les rapports à l'eau sont inexistantes ou presque tant à Jambes qu'au Grognon ou dans la Corbeille.

A Jambes, les îlots forment une barrière opaque entre le quartier et la Meuse. Au Grognon, les garde-corps massifs et les différences de niveau gardent la pointe du Grognon et la Sambre à distance, tandis que l'avenue baron Huart et sa circulation dense éloignent le site de la Meuse. Au niveau de la Corbeille, ce sont aussi les voies routières et les vastes zones peu structurées qui coupent les possibilités de contact avec l'eau.

## 1.2. Objectif : remettre l'eau au cœur de la ville

Comme le stipulait l'étude sur l'implantation d'une passerelle réalisée dans les années 1990, la passerelle est un ouvrage de génie civil, bien sûr, mais aussi et surtout, un ouvrage de génie urbain. Elle doit donc être bien entendu être réfléchi en termes de mobilité mais elle doit également être envisagée comme un « morceau de ville » qui participe à l'espace urbain, le renforce, le recompose à différentes échelles - de la ville entière aux quartiers qu'elle relie. Pour que son rayonnement soit maximal, elle doit donc s'inscrire dans une stratégie urbaine générale.

La passerelle offre l'opportunité de mener une réflexion plus globale sur la ville et notamment sur son rapport à l'eau. Elle permet en effet de réarticuler la ville et le fleuve et de retisser des liens physiques, visuels, symboliques entre les quartiers de part et d'autre.

Concrètement, cela signifie que la passerelle doit structurer un réseau de parcours urbains pour la mobilité douce qui révèle les qualités urbaines des deux côtés de la Meuse et de la Sambre.

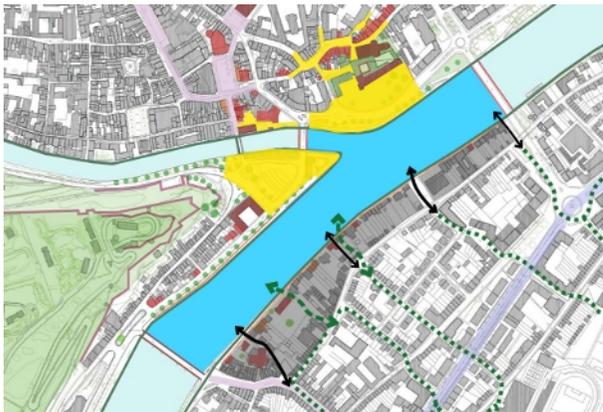
### *A Jambes : un front de Meuse « poreux »*

Le cœur de Jambes ignore la Meuse : les îlots bordant la rue Mazy forment une barrière opaque entre les quartiers et l'eau. Ainsi, au quotidien la majorité des jambois ne profite ni des vues sur la Meuse et, au-delà sur le Grognon et la Corbeille, ni du contact à l'eau qu'offre la promenade du quai de Meuse. De plus, les rares points de contacts entre les ponts de Jambes et des Ardennes sont mal aménagés :

- la rue de Wasseiges propose une connexion intéressante avec l'avenue du Bourgmestre Materne, principal axe commerçant de Jambes, et son tracé organique permet une découverte progressive du paysage. Toutefois, elle est aujourd'hui bordée de friches, de murs aveugles ou de bâtiments dégradés.
- l'impasse qui prolonge la rue Champêtre est intéressante sur le plan morphologique mais très peu visible et inadaptée aux vélos et PMR. Elle peut aussi paraître insécurisante vu l'absence de contrôle social.
- le petit parc Félix Rousseau est mal aménagé. Il s'exprime comme un couloir compris entre des pignons aveugles et un immeuble à appartements très imposant. Il n'est pas mis en valeur depuis le cœur de Jambes et ne met pas en scène la vue vers la Meuse. De plus, il est bordé par le parking de l'immeuble à appartements voisin qui offre une vue peu valorisante.
- l'espace longeant le pont des Ardennes est également peu attractif et ses connexions avec les espaces publics qu'il relie sont peu lisibles et peu attractives.

Nous proposons donc de profiter du projet de passerelle pour **rendre ce front bâti plus poreux en valorisant les liaisons existantes et en en créant une ou des nouvelle(s).**





- Au niveau de la rue de Wasseiges, le carrefour avec l'avenue du Bourgmestre Materne doit être aménagé sous forme de placette, créant ainsi un lieu d'arrêt le long de cet axe commerçant favorable au développement d'HORECA. L'entrée de la rue de Wasseiges sera ainsi mise en valeur. Il faut noter qu'un projet de revitalisation urbaine est actuellement en cours. Il prévoit la construction d'un immeuble de logement avec rez-de-chaussée commercial au carrefour Wasseiges-Materne et rue Mazy ainsi que le réaménagement de façade à façade de la rue de Wasseiges et de l'impasse de l'Amigo.
- Le petit parc Félix Rousseau doit être réaménagé en considérant toute la « poche de vide » incluant le parking de l'immeuble à appartements et en mettant d'avantage en scène la vue vers la Meuse. Ce réaménagement doit rendre le parc plus visible depuis les rues Mazy et van Opre.
- L'espace longeant le pont des Ardennes doit être retravaillé, principalement dans ses connexions avec le réseau d'espaces publics.
- Au niveau de l'impasse Champêtre, une nouvelle ouverture pourrait être aménagée (dépend en partie de l'option pour la passerelle).

Ces espaces de contact à l'eau doivent se prolonger dans le tissu jambois: des aménagements seront donc prévus dans les axes inscrits dans la continuité de ceux-ci afin de créer un lien avec la rue du Gouverneur Bovesse et le RAVeL de gare à gare.

Dans l'optique de rendre le front de Meuse plus poreux, des liaisons simplement visuelles à travers des jardins pourraient aussi être préservées, créées ou mises en valeur.

### *A Namur : des « poches de vide » en contact avec la Meuse*

Côté Namur, que ce soit au niveau du Grognon ou de la Corbeille, des opportunités de retisser des liens avec la Meuse existent également. Contrairement à Jambes où le front bâti est continu et relativement cohérent, le front de Meuse à Namur offre plus de marge de manœuvre. Il est bordé d'importantes « poches de vides » entre l'eau et le front bâti qui doivent être restructurées ou valorisées en intégrant le réseau routier principal.

### *Le Grognon*

Idéalement, la réflexion concernant la traversée du Grognon devrait être intégrée dans un projet global sur ce lieu emblématique. Cependant, le cadre de cette étude ne donne évidemment pas la possibilité d'engager un débat à ce sujet. L'éventuelle arrivée de la passerelle sur le Grognon offre néanmoins l'opportunité de repenser l'aménagement de la pointe du Grognon, lieu de la confluence et le bord de Sambre. Au niveau de la pointe du Grognon, la création d'un rapport à l'eau simple et direct redonnera à cet espace toute son importance et sa beauté. Par ailleurs, si la rue du Grognon est condamnée et le pont du Musée piétonnisé, comme cela a été envisagé par diverses études, tout l'espace compris entre l'avenue baron Huart et la Sambre est potentiellement rendu aux modes doux.

Ainsi, si cette « poche de vide » ne peut être réaménagée dans le cadre de la création de la passerelle, une large frange de territoire en bord Sambre doit être réaménagée dans la continuité et la logique de la pointe du Grognon (rapport à l'eau, amélioration du tunnel,...)

### *La Corbeille*

Une vaste « poche de vide » formée par la voirie et le parc devant les bâtiments du CPAS borde la Meuse. Actuellement, la grille austère qui entoure cette propriété met la ville à distance, ce qui renforce le caractère routier du boulevard Isabelle Brunelle à cet endroit. Il s'agit donc ici de mener une réflexion globale sur cette « poche » en valorisant l'espace vert qui longe la Meuse, le boulevard Isabelle Brunelle ainsi que le parc et le parking du CPAS. Cet aménagement devrait permettre à ce très beau bâtiment classé de « participer » davantage à l'espace public. Il faut noter que le CPAS aurait l'intention de vendre ce bâtiment ce qui donnerait la possibilité de remodeler l'ensemble du site et de l'affecter à une fonction plus ouverte au public. Certaines parties du bâtiment plus récentes et de moindre valeur architecturale pourraient, si besoin, être démolies.

Le réaménagement de cet espace donne l'opportunité de réfléchir à la valorisation de tout le quartier dit de l'Ilon. Ce quartier situé à quelques dizaines de mètres de l'hyper centre (place d'Armes) est particulièrement dégradé : nombreux bâtiments en mauvais état et/ou désaffectés, commerces vacants... Outre sa localisation optimale, il présente de nombreux atouts au niveau patrimonial notamment, tant au niveau du bâti que de la morphologie urbaine elle-même. Une réflexion sur l'ensemble de cette zone serait dès lors particulièrement opportune.

### *Les traversées*

Que ce soit au niveau de l'avenue baron Huart ou au niveau du boulevard Isabelle Brunelle, l'itinéraire cyclo-pédestre devra croiser le réseau routier principal. Même si, à moyen terme au moins, ces axes resteront des voies de transit majeures, un aménagement plus urbain pourrait les requalifier ponctuellement afin de favoriser un meilleur partage de l'espace public entre les modes. L'automobiliste serait ainsi invité à ralentir et à regarder ce qu'il y a autour de lui ce qui semble fort à propos à cet endroit : passage de la Sambre, vue sur le Grognon, accès direct au centre commercial,... Si l'on souhaite retisser des liens entre l'eau et la ville, ce type d'aménagement urbain le long de cette ceinture routière est nécessaire.



### 1.3. Critères d'évaluation

Afin de nous guider dans l'analyse des différentes hypothèses d'implantation, nous avons identifié un certain nombre de critères urbanistiques qui se déclinent en sous-critères.

#### 1) Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre

- Liaison directe entre les pôles générateurs de flux (commerces, bureaux, équipements, noyaux d'habitat denses,...) en complémentarité avec l'étude de mobilité
- Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées (ponts des Ardennes et de Jambes, passerelle sur le viaduc de chemin de fer reliant les gare de Namur et Jambes)
- Lisibilité de l'itinéraire
- Possibilité de connexions multidirectionnelles (arrivée à un carrefour)

#### 2) Regarder : mise en valeur du paysage

- Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre
- Qualité du paysage vers la passerelle (depuis la citadelle, les berges,...)

#### 3) Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal

#### 4) Profiter : agrément du parcours

- Cohabitation avec la voiture
- Distance et perception de la distance
- Exposition au vent et aux intempéries

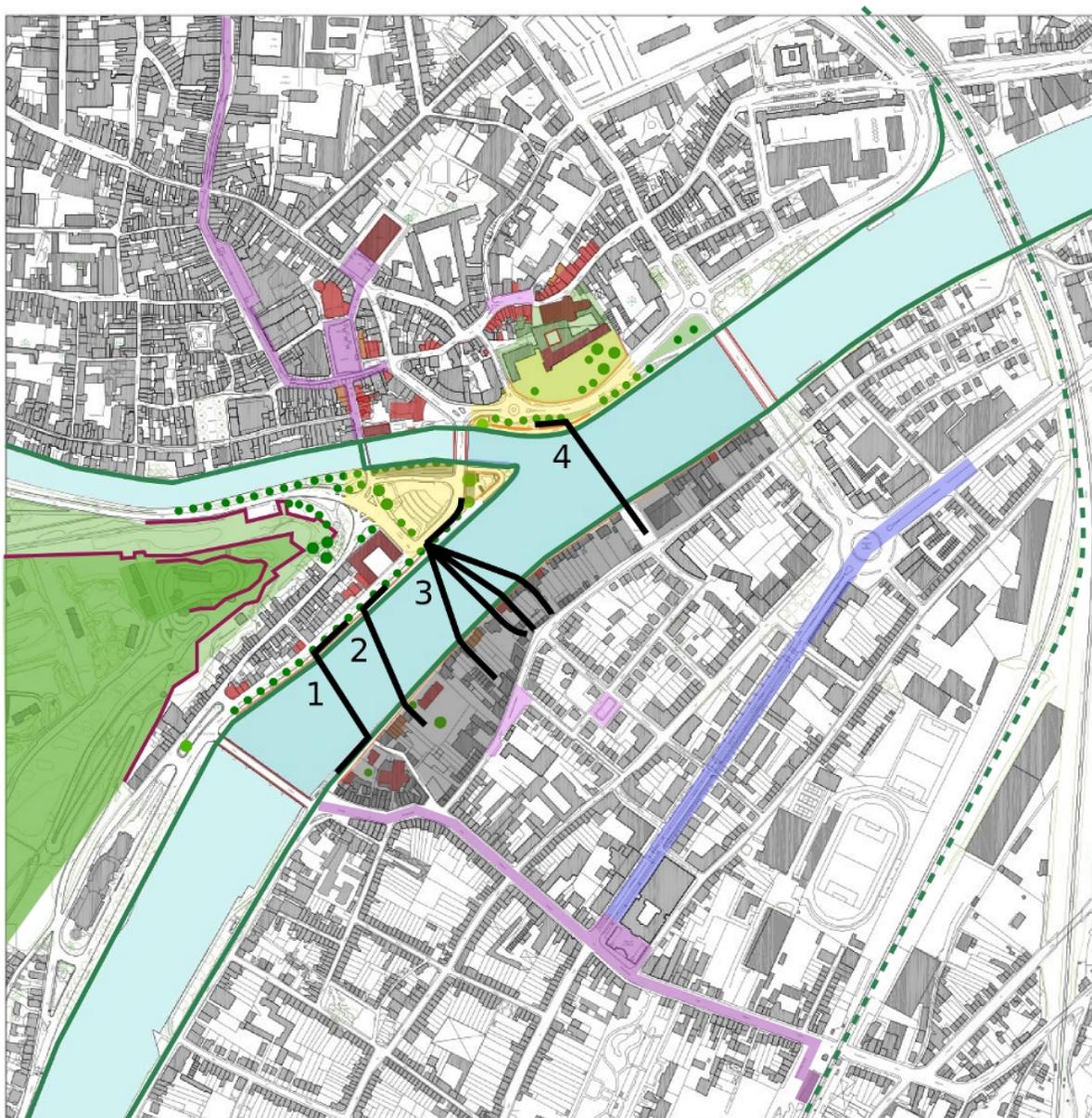
#### 5) Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain (friches, pignons, aveugles, zones déstructurées ou envahies par la voiture,...) offertes par la passerelle

#### 6) Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique (capacité au niveau des rives, expropriations, foncier,...)

### 1.4. Quatre hypothèses avec des variantes

- 1) De la rue Wasseige à la rue de la Sarasse
- 2) De l'Elysette à l'avenue baron Huart
- 3) De la rue Champêtre au Grognon
- 4) Du parc Félix Rousseau au boulevard Isabelle Brunelle

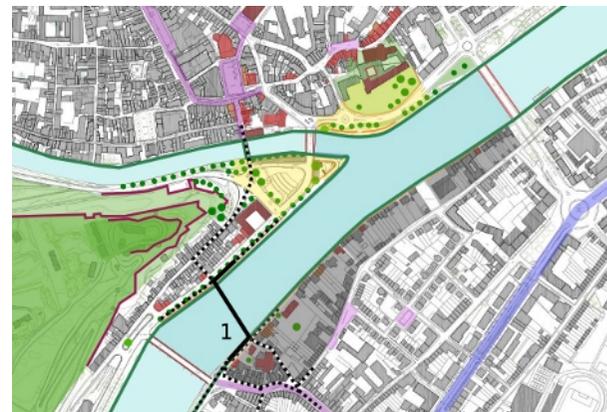
## 2. ANALYSE DES HYPOTHÈSES DES IMPLANTATIONS





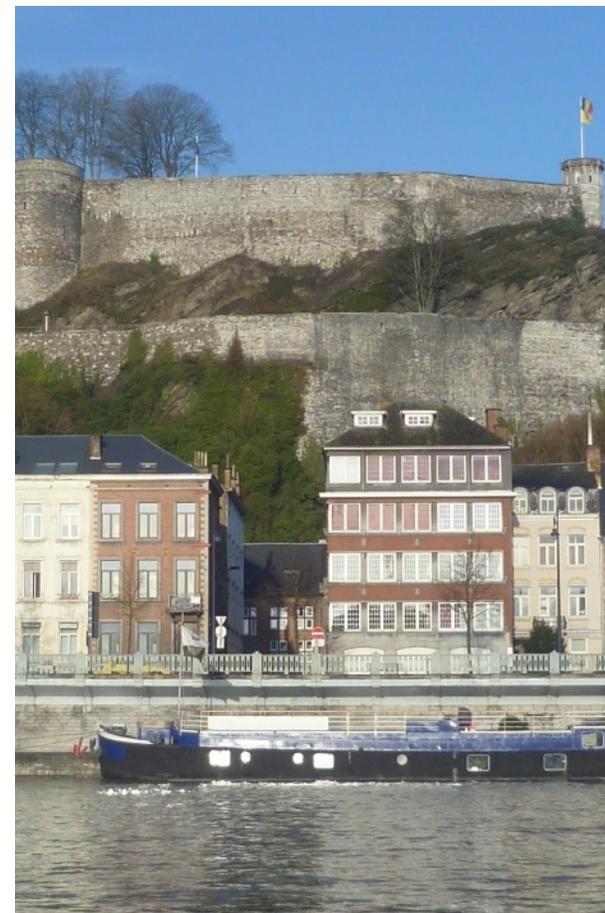
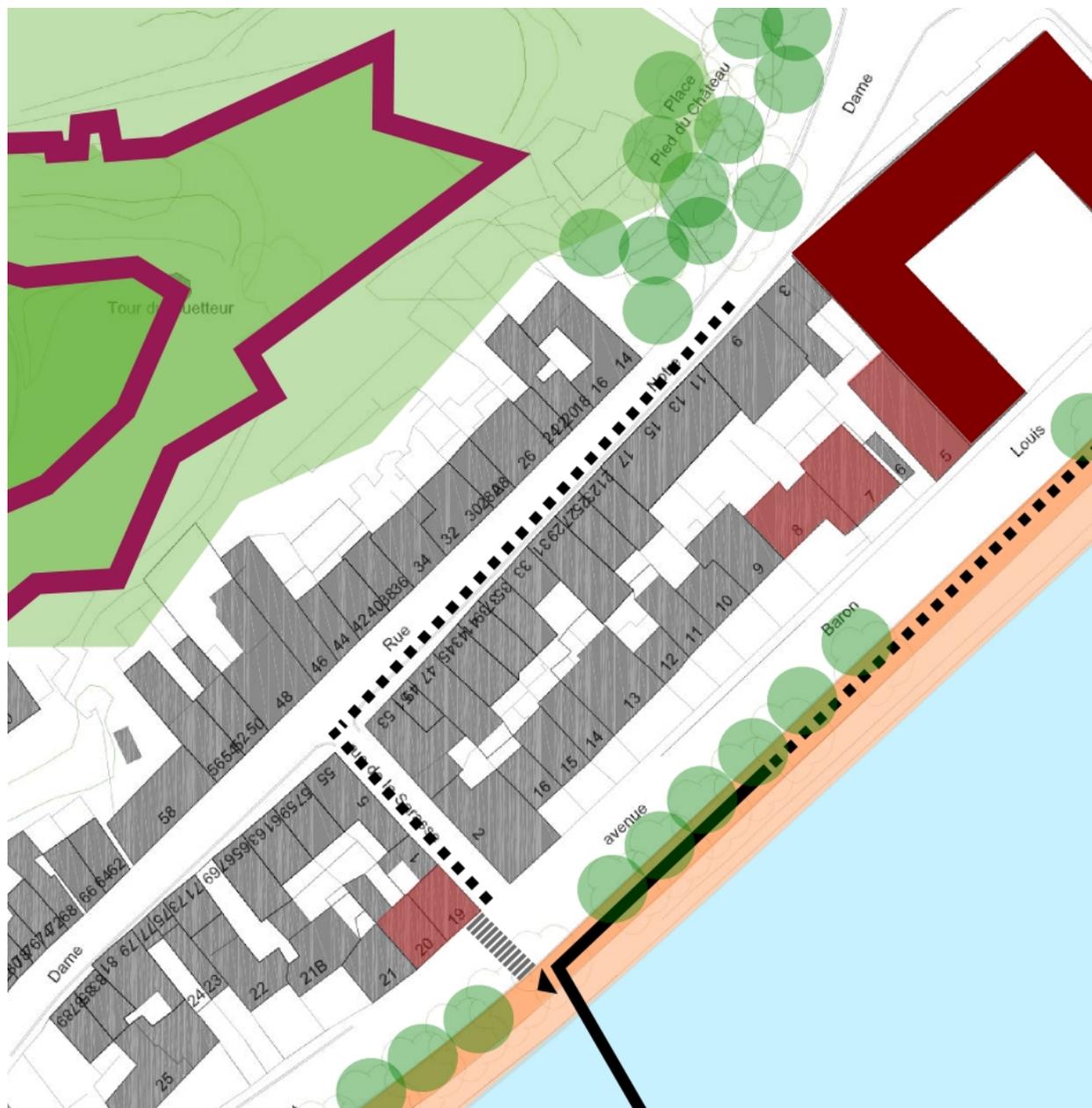
## 2.1. De la rue Wasseiges à la rue de la Sarasse

CRITERES D'EVALUATION	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	<p><b>Mauvaise liaison avec la Corbeille car l'obligation de contourner le Grognon allonge physiquement et psychologiquement le trajet ;</b></p> <p>Bonne liaison avec le centre commerçant de Jambes, la gare et la liaison de gare à gare.</p>
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	<p><b>Faible complémentarité de la liaison car trop proche du pont de Jambes.</b></p>
Lisibilité de l'itinéraire	<p>Mauvaise lisibilité d'itinéraire car le passage par les rues Notre-Dame, de la Sarasse et de Wasseiges est trop confidentiel et la liaison n'offre pas de liens visuels depuis la Corbeille et l'extrémité du Grognon.</p>
Possibilité de connexions multidirectionnelles	<p>Possibilités de connexions moyennes côté Jambes : seulement deux directions possible mais l'avenue du Bourgmestre Materne est un axe structurant ;</p> <p>Mauvaise connexion côté Namur car la liaison offre seulement des itinéraires parallèles à la Meuse.</p>
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	<p>Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes;</p> <p>Manque de recul vers le pont de Jambes (ouvrage classé).</p>
Qualité du paysage vers la passerelle	<p>Lecture de la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement wallon et la vue vers le pont de Jambes classé coupée par la passerelle ;</p> <p>Préserve la lecture du « plan d'eau ».</p>

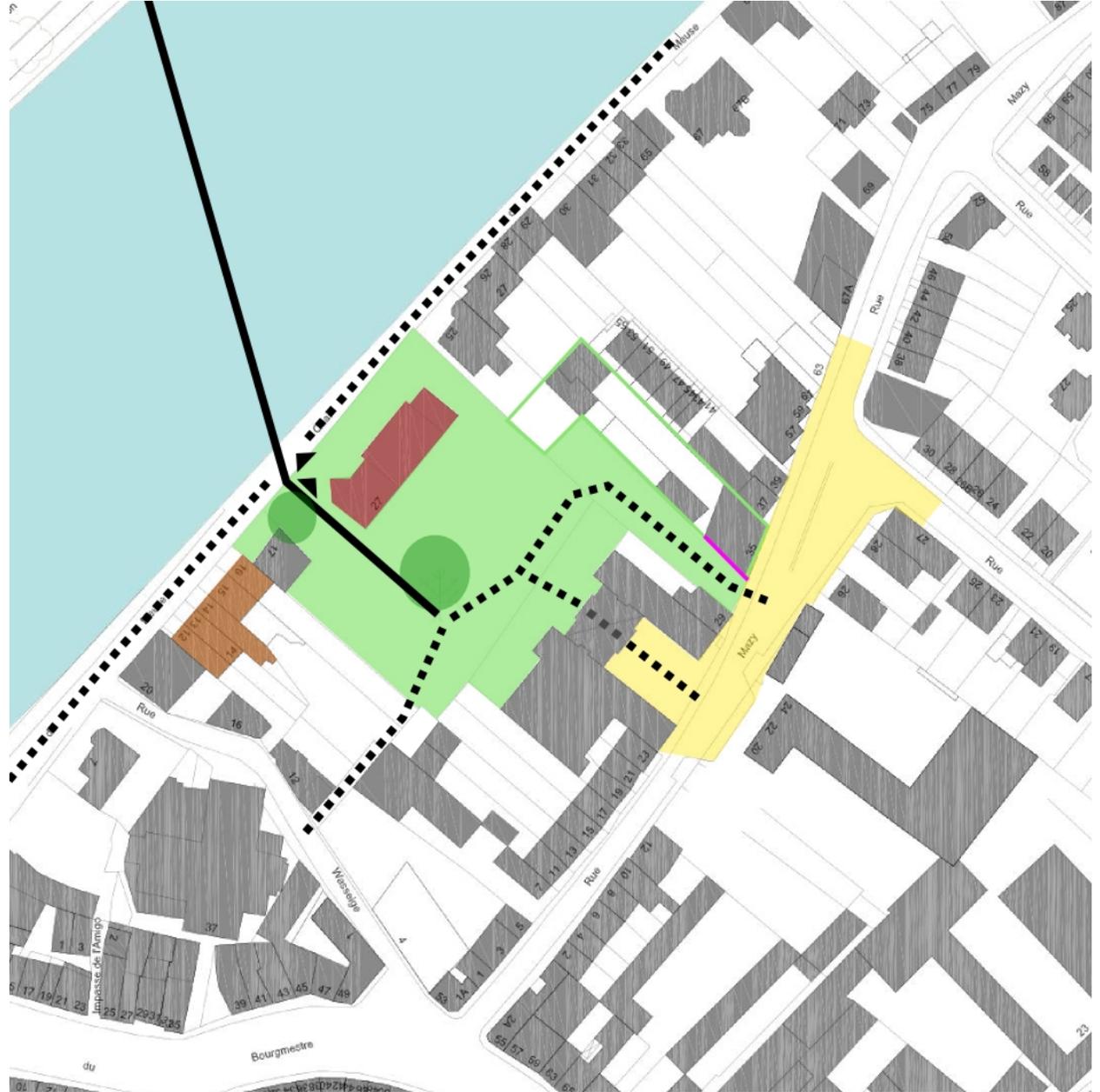


<p><b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b></p>	<p>Deux traversées délicates à aménager à l'extrémité de la rue Notre-Dame et au niveau du pont de France ;</p> <p><b>Traversée au milieu de l'avenue Baron Huart insécurisante car elle impose un ralentissement des voitures au milieu d'une ligne droite sans raison (pas endroit clé).</b></p>
<p><b>Profiter : agrément du parcours</b></p>	<p>Itinéraire longe l'avenue baron Huart sur laquelle la circulation est dense.</p>
<p><b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b></p>	<p><b>Opportunité de valoriser la rue de Wasseiges en renforçant l'opération de revitalisation urbaine ;</b></p> <p>Opportunité de valoriser le carrefour rue Notre-Dame - rue Bord de l'eau - pont du Musée mais difficulté liée à l'absence de projet au Grognon ;</p> <p>Faible opportunité de valorisation de l'avenue baron Huart et la rue de la Sarasse au niveau de l'ancrage côté Grognon.</p>
<p><b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b></p>	<p><b>Pas d'expropriation nécessaire ;</b></p> <p>Possibilité de requalification de la rue de Wasseiges dépend de propriétés privées.</p>

Nous proposons d'éliminer cette hypothèse dans la mesure où, dans ces conditions, la passerelle ne remplit pas bien sa fonction en termes de mobilité.



*Hypothèse 1 : de la rue Wasseiges à la rue de la Sarasse - ancrage à Namur*



*Hypothèse 2 : de l'Elysette à l'avenue Baron Huart - ancrage à Jambes*

## 2.2. De l'Elysette à l'avenue Baron Huart

CRITERES D'EVALUATION	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Bonne connexion au centre commerçant et au pôle de bureaux de Jambes via la placette Mazy ; Connexion moyenne côté Grognon.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Moyenne car liaison proche du pont de Jambes.
Lisibilité de l'itinéraire	Bonne.
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	<b>Traversée agréable du parc de l'Elysette ;</b> Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes ; Trajet symbolique et patrimonial de l'Elysette au Parlement wallon... ;
Qualité du paysage vers la passerelle	Préserve la lecture de la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement wallon ; Préserve la lecture du « plan d'eau ».
<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Une traversée délicate à aménager au niveau du pont de France.
<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Itinéraire longe brièvement l'avenue baron Huart sur laquelle la circulation est dense.
<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	<b>Opportunité d'ouvrir le parc de l'Elysette au public ;</b> Opportunité d'améliorer la qualité urbaine de la pointe du Grognon (aussi bien au niveau du paysage que de son





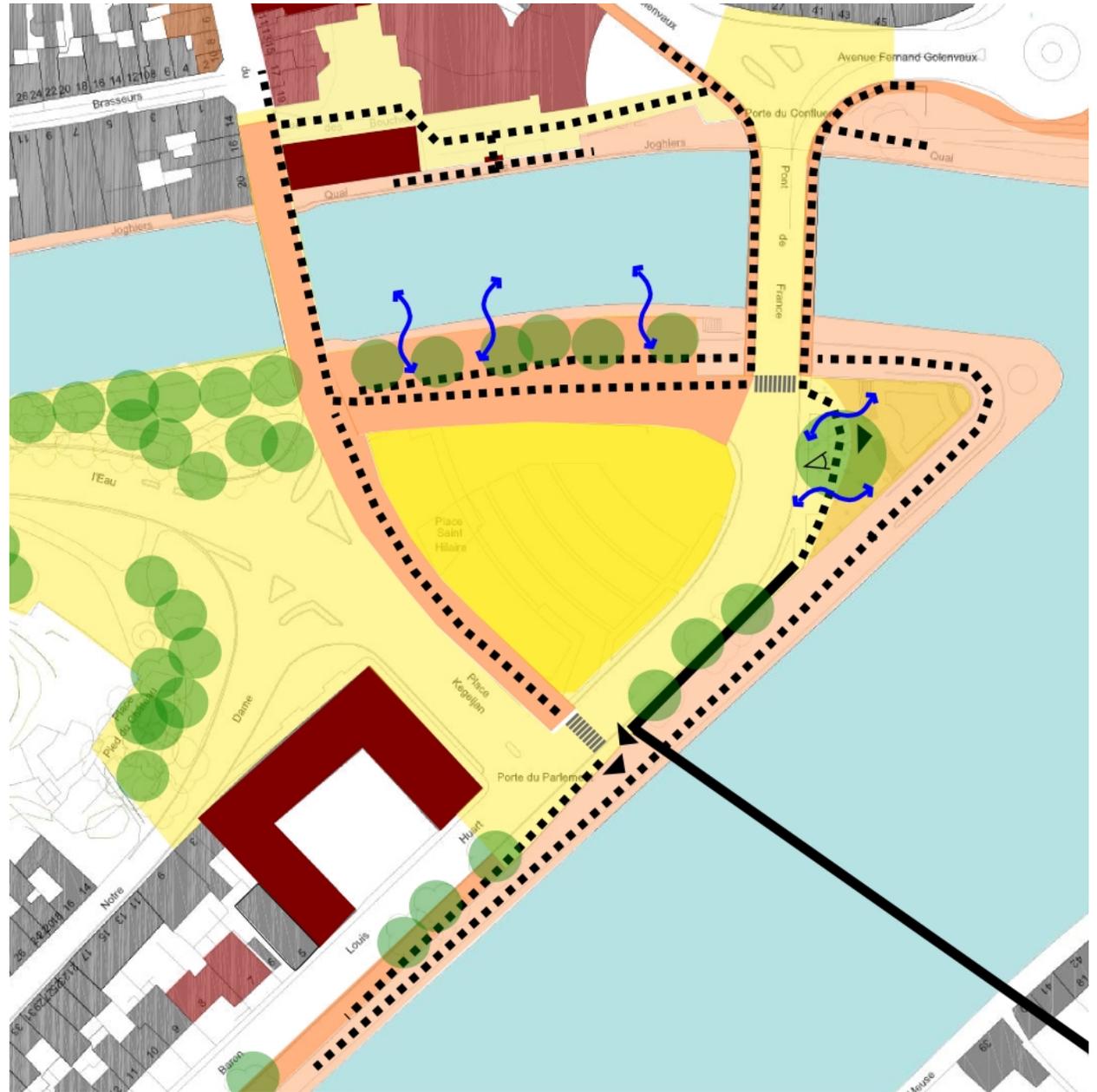
	fonctionnement) et le bord de Sambre même dans l'attente d'un projet pour l'ensemble de cet espace public.
<b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b>	<b>Difficulté de sécuriser l'Elysette ;</b> Obligation de relocaliser le parking de l'Elysette ; <b>Pas d'expropriation obligatoire.</b>

Nous proposons d'éliminer cette hypothèse dans la mesure où la traversée de l'Elysette risque de s'avérer difficile sur le plan de la sécurité et que l'efficacité de la liaison cyclo-pédestres n'est pas optimale.



*Hypothèse 2 : de l'Elysette à l'avenue Baron Huart - ancrage à Namur*





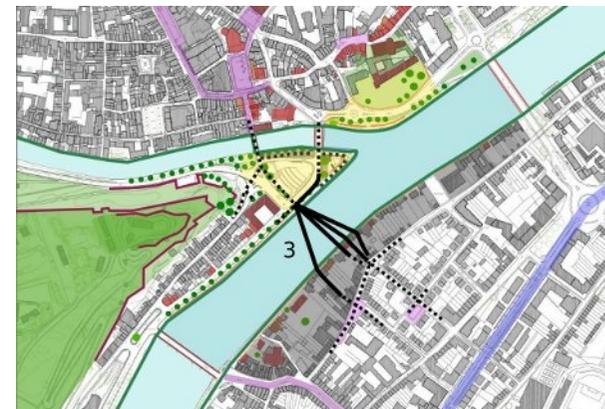
*Hypothèse 3 : de la rue Champêtre au Grognon - ancrage à Namur*

### 2.3. De la rue Champêtre au Grognon

La troisième hypothèse a différentes variantes pour le côté jambois :

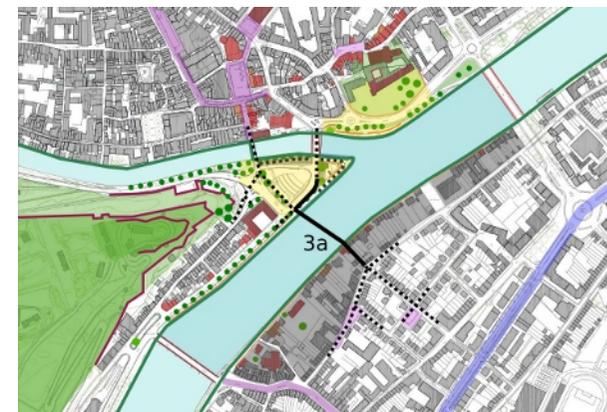
- Variante 3a : de la rue Champêtre au Grognon - version raisonnable ;
- Variante 3b : de la rue Champêtre au Grognon - version ambitieuse ;
- Variante 3c : de la rue Champêtre via l'impasse au Grognon - version mesurée ;
- Variante 3d : de l'impasse Champêtre au Grognon ;
- Variante 3e : De la rue Champêtre via l'hôtel de la Plage au Grognon ;
- Variante 3f : De la place Mazy via l'impasse au Grognon

L'ancrage de la passerelle au niveau du Grognon reste le même pour chaque variante.





**Variante 3a : de la rue Champêtre au Grognon - version raisonnable**

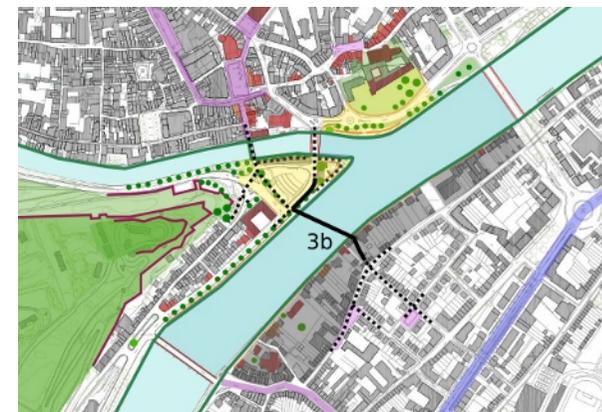


<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Liaison optimale entre Jambes, le Grognon (et son éventuel développement) et la Corbeille au niveau de la place d'Armes et de l'axe commercial structurant.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Bonne car à équidistance des deux ponts existants.
Lisibilité de l'itinéraire	Très bonne au Grognon et à la Corbeille ; Bonne à Jambes car inscrite dans le prolongement de la rue Champêtre qui traverse tout le quartier .
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne partout.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes ; Belle vue vers la maison Balat mais mise en valeur de l'immeuble Bajart peu respectueux de la typologie des villas mosanes depuis le Grognon ; Espace public à créer entouré de pignons aveugles à Jambes.
Qualité du paysage vers la passerelle	Préserve la lecture du « plan d'eau » ; Ouverture vers la Meuse dans la perspective de la rue Champêtre à Jambes ; Disparition de l'impasse intéressante sur le plan morphologique ; Démolition de trois maisons qui n'ont pas de qualité architecturale intrinsèque mais font partie de la silhouette des

	quais de Meuse (valeur d'accompagnement).
<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Une traversée délicate à aménager au niveau du pont de France ; Possibilité de site propre via le chemin de halage mais détour et descente/montée.
<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Cohabitation avec la voiture seulement au niveau des traversées.
<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	Opportunité de créer un contact avec la Meuse à Jambes (front de Meuse poreux) mais espace un peu étriqué et entouré de pignons aveugles ; Opportunité de valoriser l'axe Champêtre (et la placette s'y greffant) qui relie le futur itinéraire cyclable de gare à gare ; Opportunité d'améliorer la qualité urbaine de la pointe du Grognon (aussi bien au niveau du paysage que de son fonctionnement) et le bord de Sambre même dans l'attente d'un projet pour l'ensemble de cet espace public.
<b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b>	<b>Expropriation de six maisons à Jambes ;</b> Plan d'expropriation existant.

Nous proposons de garder cette hypothèse.

**Variante 3b : de la rue Champêtre au Grognon - version ambitieuse**



<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Liaison optimale entre Jambes, le Grognon (et son éventuel développement) et la Corbeille au niveau de la place d'Armes et de l'axe commercial structurant.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Bonne car à équidistance des deux ponts existants.
Lisibilité de l'itinéraire	Très bonne au Grognon et à la Corbeille ; Bonne à Jambes car inscrite dans le prolongement de la rue Champêtre qui traverse tout le quartier .
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne partout.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes ; Belle vue vers la maison Balat depuis le Grognon.
Qualité du paysage vers la passerelle	Préserve la lecture du « plan d'eau » ; Ouverture vers la Meuse dans la perspective de la rue Champêtre à Jambes ; Démolition de trois maisons qui n'ont pas de qualité architecturale intrinsèque mais font partie de la silhouette des quais de Meuse (valeur d'accompagnement). <b>Démolition d'un immeuble en rupture avec la silhouette des quais de Meuse ;</b> Disparition de l'impasse intéressante sur le plan morphologique.

<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Une traversée délicate à aménager au niveau du pont de France; Possibilité de site propre via le chemin de halage mais détour et descente/montée.
<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Cohabitation avec la voiture seulement au niveau des traversées.
<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	Opportunité de créer un espace de qualité en contact avec la Meuse à Jambes (front de Meuse poreux) avec reconstruction d'un front bâti autour du nouvel espace public à Jambes ; Opportunité de valoriser l'axe Champêtre (et la placette s'y greffant) qui relie le futur itinéraire cyclable de gare à gare ; Opportunité d'améliorer la qualité urbaine de la pointe du Grognon (aussi bien au niveau du paysage que de son fonctionnement) et le bord de Sambre même dans l'attente d'un projet pour l'ensemble de cet espace public.
<b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b>	<b>Expropriation de six maisons et d'un immeuble à appartements (Bajart) assez récent et en bon état à Jambes ;</b> Plan d'expropriation existant pour six maisons.

Nous proposons d'éliminer cette hypothèse dans la mesure où les expropriations nécessaires semblent démesurées quand existent d'autres possibilités crédibles.





**Variante 3c : de la rue Champêtre via l'impasse au Grognon - version mesurée**



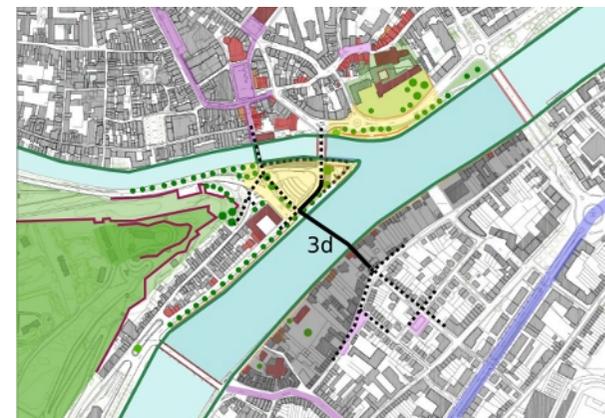
<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Liaison optimale entre Jambes, le Grognon (et son éventuel développement) et la Corbeille au niveau de la place d'Armes et de l'axe commercial structurant.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Bonne car à équidistance des deux ponts existants.
Lisibilité de l'itinéraire	Très bonne au Grognon et à la Corbeille ; Bonne à Jambes car inscrite dans le prolongement de la rue Champêtre qui traverse tout le quartier .
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne partout.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes ; Belle vue vers la maison Balat mais mise en valeur de l'immeuble Bajart peu respectueux de la typologie des villas mosanes depuis le Grognon.
Qualité du paysage vers la passerelle	Préserve la lecture du « plan d'eau » ; <b>Pas de perspectives directes vers la Meuse depuis la rue Champêtre ;</b> Disparition de l'impasse intéressante sur le plan morphologique.
<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Une traversée délicate à aménager au niveau du pont de France ; Possibilité de site propre via le chemin de halage mais détour et descente/montée.

<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Cohabitation avec la voiture seulement au niveau des traversées.
<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	<p>Opportunité de créer une placette sur la rue Mazy ;</p> <p>Opportunité de donner une façade et un jardin sur la rue Mazy au n°40 et 41 quai de Meuse (entrée actuelle par l'impasse) ;</p> <p>Opportunité de valoriser l'axe Champêtre (et la placette s'y greffant) qui relie le futur itinéraire cyclable de gare à gare ;</p> <p>Opportunité d'améliorer la qualité urbaine de la pointe du Grognon (aussi bien au niveau du paysage que de son fonctionnement) et le bord de Sambre même dans l'attente d'un projet pour l'ensemble de cet espace public.</p>
<b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b>	<p><b>Expropriation quatre maisons.</b> ;</p> <p>Difficulté de garantir l'intimité des logements sur le quai de Meuse vu l'étroitesse du passage (15m).</p>

Nous proposons d'éliminer cette hypothèse un peu hybride dans la mesure où les expropriations nécessaires sont relativement importantes pour un résultat mitigé notamment parce que cette solution n'ouvre pas de perspectives vers la Meuse depuis le quartier jambois et que le passage entre la résidence Confluence et le pignon aveugle de la maison quai sur Meuse sera difficile à traiter dans le respect de l'intimité des habitants.

### Variante 3d : de l'impasse Champêtre au Grognon

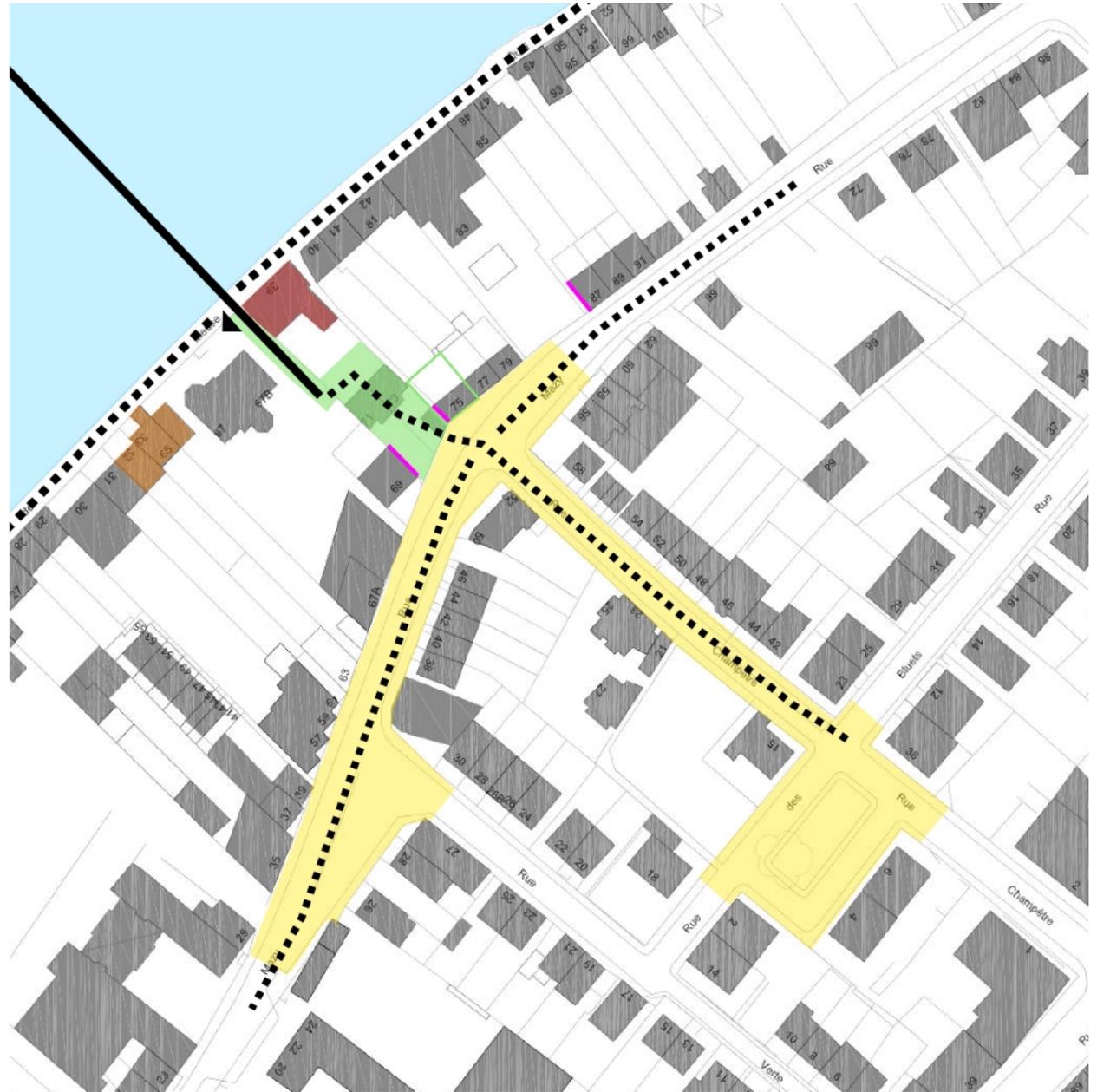
CRITERES D'EVALUATION	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Liaison optimale entre Jambes, le Grognon (et son éventuel développement) et la Corbeille au niveau de la place d'Armes et de l'axe commercial structurant.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Bonne car à équidistance des deux ponts existants.
Lisibilité de l'itinéraire	Très bonne au Grognon et à la Corbeille ; Bonne à Jambes car inscrite dans le prolongement de la rue Champêtre qui traverse tout le quartier .
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne partout.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes ; Belle vue vers la maison Balat ; Mise en valeur de l'impasse.
Qualité du paysage vers la passerelle	Préserve la lecture du « plan d'eau » ; Ouverture vers la Meuse dans la perspective de la rue Champêtre à Jambes.
<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Une traversée délicate à aménager au niveau du pont de France ; Possibilité de site propre via le chemin de halage mais détour et descente/montée.
<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Cohabitation avec la voiture seulement au niveau des



	traversées.
<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	<p>Opportunité de créer un contact avec la Meuse à Jambes (front de Meuse poreux) en réinterprétant l'impasse par une passerelle traitée comme un mur ou un bâtiment : mise en scène jouant sur le contraste entre le cheminement étroit et sombre et l'arrivée sur les quais dans la lumière et avec une vue à 360°, la découverte progressive, mise en valeur des beaux murs aveugles,...</p> <p>Opportunité de créer un dialogue formel entre la passerelle et la maison Balat ;</p> <p>Opportunité de valoriser l'axe Champêtre (et la placette s'y greffant) qui relie le futur itinéraire cyclable de gare à gare ;</p> <p>Opportunité d'améliorer la qualité urbaine de la pointe du Grognon (aussi bien au niveau du paysage que de son fonctionnement) et le bord de Sambre même dans l'attente d'un projet pour l'ensemble de cet espace public.</p>
<b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b>	<p>Expropriation de deux maisons à Jambes ;</p> <p>Plan d'expropriation existant.</p>

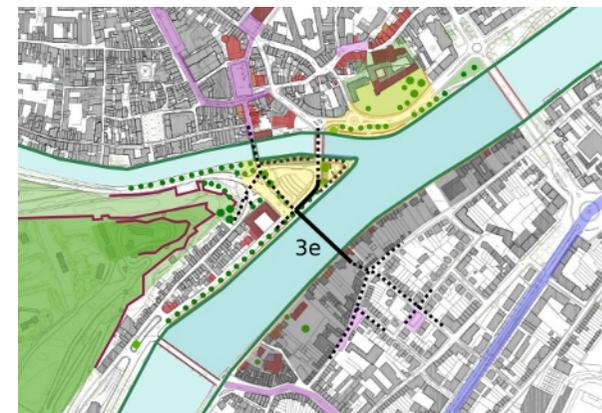
Nous proposons de garder cette hypothèse.





*Hypothèse 3 : de la rue Champêtre via l'hôtel de la Plage au Grognon - ancrage à Jambes (variante 3e)*

**Variante 3e : De la rue Champêtre via l'hôtel de la Plage au Grognon**

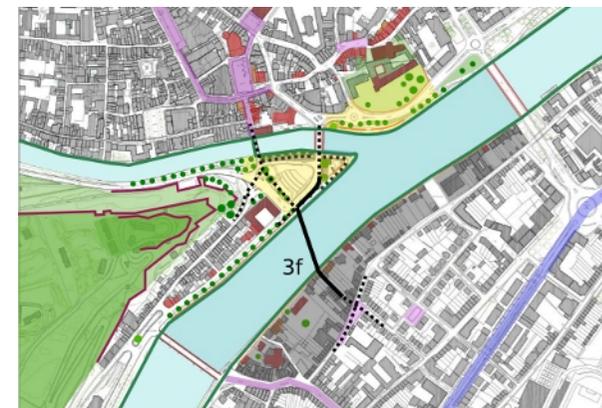


<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Liaison optimale entre Jambes, le Grognon (et son éventuel développement) et la Corbeille au niveau de la place d'Armes et de l'axe commercial structurant.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Bonne car à équidistance des deux ponts existants.
Lisibilité de l'itinéraire	Très bonne au Grognon et à la Corbeille ; Moyenne à Jambes car pas dans le prolongement de la rue Champêtre qui traverse tout le quartier .
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne partout.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes ; Belle vue vers la maison Balat et l'ancien hôtel de la Plage depuis le Grognon.
Qualité du paysage vers la passerelle	Préserve la lecture du « plan d'eau » ; <b>Pas de perspectives directes vers la Meuse depuis la rue Champêtre.</b>
<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Une traversée délicate à aménager au niveau du pont de France ; Possibilité de site propre via le chemin de halage mais détour et descente/montée.
<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Cohabitation avec la voiture seulement au niveau des traversées.

<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	Opportunité d'améliorer la qualité urbaine de la pointe du Grognon (aussi bien au niveau du paysage que de son fonctionnement) et le bord de Sambre même dans l'attente d'un projet pour l'ensemble de cet espace public.
<b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b>	<b>Passage étroit (7m50) entre l'hôtel de la Plage et la maison Balat menaçant l'intimité des habitants ;</b> Pas de démolition sur le quai de Meuse ; Expropriation de deux maisons minimum rue Mazy.

Nous proposons d'éliminer cette hypothèse dans la mesure où le passage entre l'ex-hôtel de la Plage et la maison Balat est extrêmement étroit ce qui menace l'intimité des habitants.

**Variante 3f : De la place Mazy via l'impasse au Grogon**

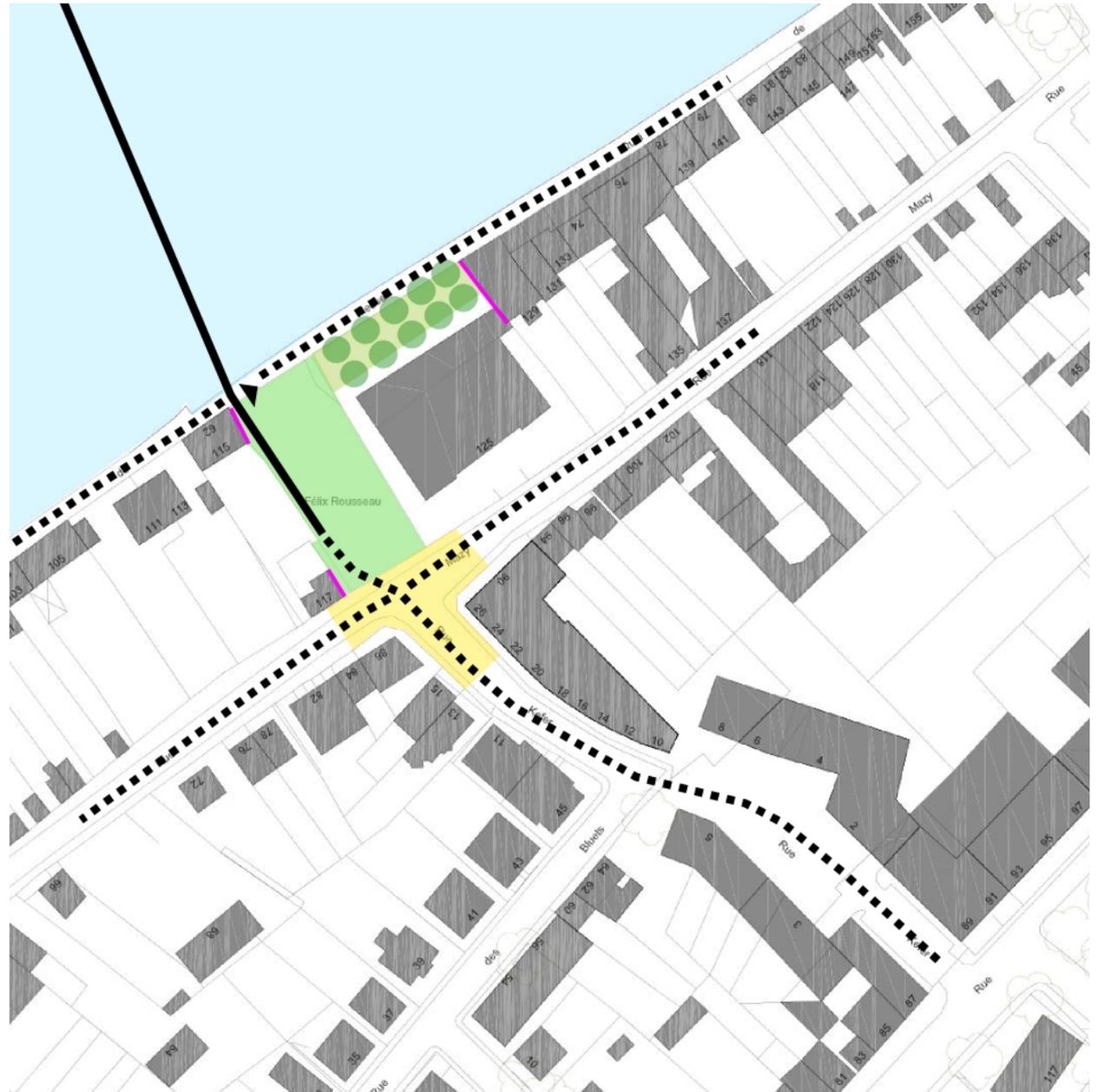


<b>CRITERES D'EVALUATION</b>	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Liaison optimale entre Jambes, le Grogon (et son éventuel développement) et la Corbeille au niveau de la place d'Armes et de l'axe commercial structurant.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Bonne car à équidistance des deux ponts existants.
Lisibilité de l'itinéraire	Très bonne au Grogon et à la Corbeille ; Bonne à Jambes car la place Mazy est un carrefour.
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne partout.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	Belle vue sur la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - Parlement depuis Jambes ; Façade sur l'espace vert créée par les maisons de l'impasse .
Qualité du paysage vers la passerelle	Préserve la lecture du « plan d'eau » ; Ouverture vers la Meuse dans la perspective de la placette Mazy et de la rue Verte; <b>Démolition d'un immeuble en rupture avec la silhouette des quais de Meuse.</b>
<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Une traversée délicate à aménager au niveau du pont de France ; Possibilité de site propre via le chemin de halage mais détour et descente/montée.
<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Cohabitation avec la voiture seulement au niveau des traversées.

<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	<p>Opportunité de créer un espace de qualité en contact avec la Meuse à Jambes (front de Meuse poreux) ;</p> <p>Opportunité de valoriser la place Mazy et la rue Verte qui relie le futur itinéraire cyclable de gare à gare ;</p> <p>Opportunité d'améliorer la qualité urbaine de la pointe du Grognon (aussi bien au niveau du paysage que de son fonctionnement) et le bord de Sambre même dans l'attente d'un projet pour l'ensemble de cet espace public.</p>
<b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b>	<b>Expropriation de deux immeubles à appartements en bon état et d'une maison.</b>

Nous proposons d'éliminer cette hypothèse dans la mesure où les expropriations nécessaires semblent démesurées quand d'autres possibilités crédibles existent.





*Hypothèse 4 : du parc Félix Rousseau au boulevard Isabelle Brunelle - ancrage à Jambes*

## 2.4. Du parc Félix Rousseau au boulevard Isabelle Brunelle

CRITERES D'EVALUATION	
<b>Relier : efficacité et qualité de la liaison cyclo-pédestre</b>	
Liaison directe entre les pôles générateurs de flux	Bonne liaison entre Jambes et Namur mais pas de liaison directe avec le Grognon ; Liaison moins directe avec le centre commerçant de la Corbeille.
Complémentarité avec les liaisons existantes ou projetées	Relativement bonne mais proche du pont des Ardennes.
Lisibilité de l'itinéraire	Bonne côté Jambes ; Moyenne côté Namur car plus éloigné du centre névralgique mais peut faire le pari de dynamiser zone plus fragile.
Possibilité de connexions multidirectionnelles	Bonne partout.
<b>Regarder : mise en valeur du paysage et du patrimoine</b>	
Qualité du paysage depuis la passerelle et le cheminement cyclo-pédestre	<b>Vue sur le confluent ;</b> Belle vue vers home d'Harscamp et l'église Notre-Dame.
Qualité du paysage vers la passerelle	<b>Coupe le plan d'eau.</b>
<b>Traverser : sécurité et qualité de la traversée du réseau routier principal</b>	Deux traversées délicates boulevard Isabelle Brunelle et au niveau du pont de France ; Possibilité de site propre via le chemin de halage via l'îlot du musée pour les piétons.
<b>Profiter : agrément du parcours</b>	Arrivée sur le boulevard Isabelle Brunelle sur lequel le trafic est très dense.
<b>Structurer : opportunités de requalification de l'espace urbain offertes par la passerelle</b>	Opportunité de requalifier toute la « poche de vide » comprise entre la Meuse et le home du d'Harscamp (qui va être vendu) : plus grande ouverture, mise en valeur du parc et du bâtiment classé intégrant le carrefour avec le boulevard Isabelle



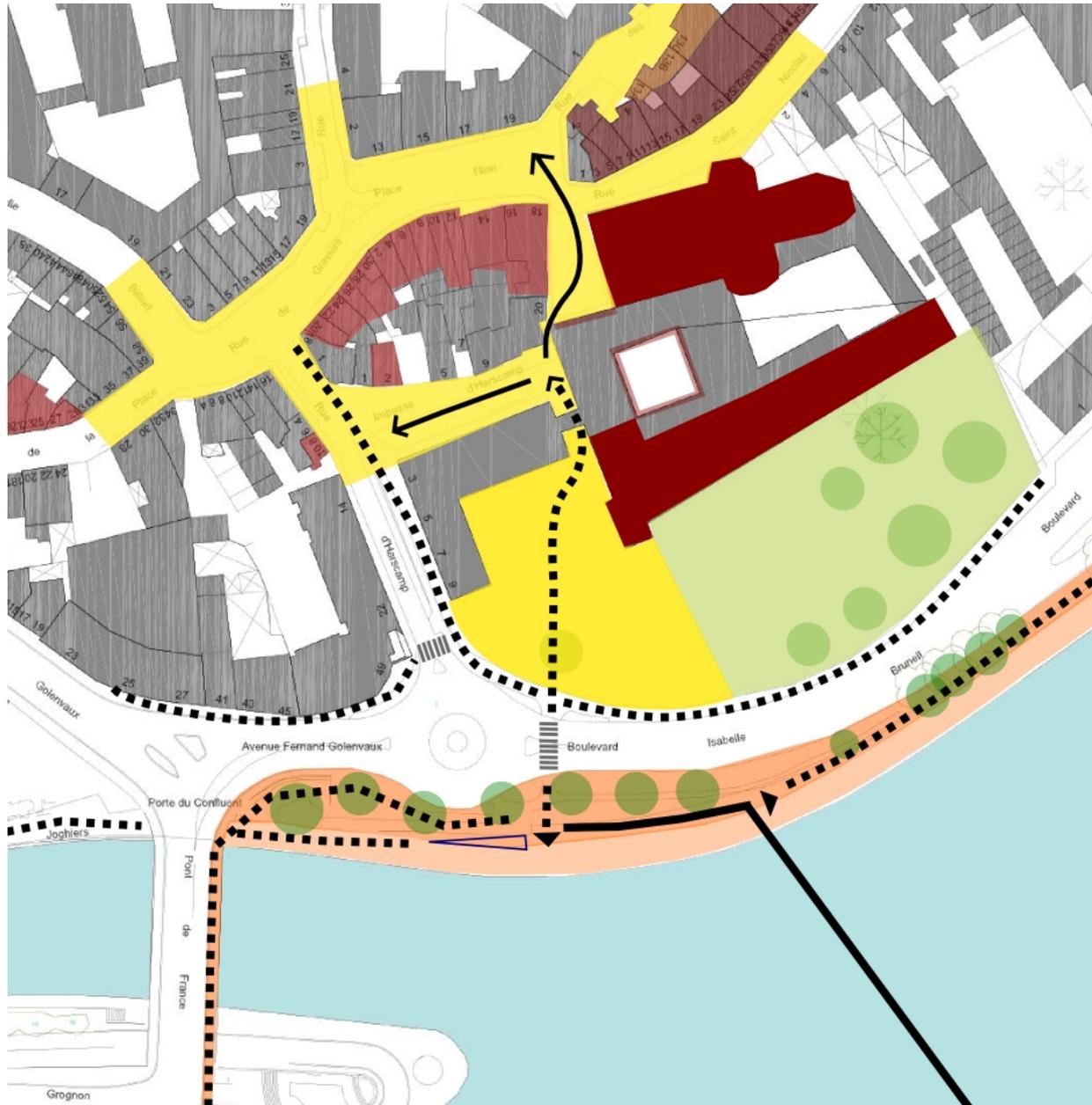


	<p>Brunelle et le parc le long de l'eau dans une réflexion globale ;</p> <p>Opportunité de valoriser le quartier de l'Ilon proche du centre ville, riche en patrimoine mais dégradé et isolé (zones plus défavorisées du centre de Namur avec fort potentiel de développement ) ;</p> <p>Opportunité de requalifier le petit parc Félix Rousseau à Jambes mais faible marge de manoeuvre.</p>
<p><b>Réaliser : faisabilité sur le plan urbanistique</b></p>	<p><b>Pas d'expropriation</b></p> <p>Grille du home du CPAS classée or pour relier le quartier à la Meuse, il faudrait pouvoir la supprimer au moins en partie.</p>



Nous proposons de garder cette hypothèse.





*Hypothèse 4 : du parc Félix Rousseau au boulevard Isabelle Brunelle - ancrage à Namur*



### 3. CONCLUSION : ÉTUDE COMPARATIVE

Deux tracés méritent donc d'être étudiés en profondeur : Grognon (avec deux variantes au niveau de l'ancrage à Jambes) et d'Harscamp.



#### 3.1. Grognon : liaison rue Champêtre – Grognon

**Relier** : il s'agit clairement de la meilleure solution pour ce critère car elle

- permet de relier Jambes, le Grognon (aujourd'hui l'intérêt est faible mais on imagine qu'un jour le site se redéveloppera) et la Corbeille ;
- se situe à peu près équidistance du pont de Jambes et du pont des Ardennes ;
- offre aux piétons un accès direct et très lisible vers le centre commerçant de la Corbeille via le pont du Musée ;
- offre une possibilité de site propre pour piétons et cyclistes via le halage même si l'itinéraire oblige à un léger détour et à descendre pour remonter ce qui est un frein surtout pour les piétons au quotidien.

**Regarder** : elle

- dégage le plan d'eau ;
- offre une belle vue vers le Grognon et la séquence pont de Jambes - Citadelle - avenue baron Huart - parlement dans un sens ; vers la maison Balat de l'autre.

**Traverser** : elle implique l'aménagement

- de la traversée adaptée tant aux piétons qu'aux vélos et PMR au niveau du pont de France ;
- de la traversée de l'avenue du baron Huart pour les piétons (adaptation des feux ?).

**Structurer** : elle donne l'opportunité de requalifier le Grognon (notamment améliorer le contact avec l'eau à la pointe du Grognon et côté Sambre) avec la difficulté que l'avenir de ce site hautement emblématique est inconnu à ce jour. Cependant, par son implantation, elle ne conditionne pas fortement l'aménagement futur.

Afin que la liaison fonctionne, il faut au minimum :

- aménager les traversées du pont de France (pour tous les modes) et de l'avenue baron Huart (piéton) ;
- aménager le cheminement piéton entre l'avenue baron Huart et le pont du musée ;
- aménager le cheminement tous modes entre le pont de France et le pont du musée. La possibilité de fermer la rue du Grognon aux voitures et de réaménager le bord de Sambre doit être envisagée.

Pour qu'elle soit attractive, il faut :

- en profiter pour retisser un lien visuel et physique avec la pointe du Grognon et le lieu de la confluence : large trottoir, gradins... Actuellement la rambarde de pierre et la différence de niveau mettent ce lieu emblématique à distance.

Pour que ces interventions soient cohérentes et structurantes, il faudrait les intégrer dans une réflexion globale considérant toute la « poche de vide » ce qui implique qu'on ait une idée de la vocation à donner à ce site.

**Réaliser** : c'est le point faible de cette solution car elle implique nécessairement des expropriations.

### ***Création d'un espace public par expropriation de six maisons (40, 41, 42 quai de Meuse et 75, 77 et 79 rue Mazy)***

Cette solution offre l'opportunité de créer un véritable espace public en lien avec la Meuse. S'il est bien aménagé, il peut remplir une fonction sociale et devenir un lieu de vie pour le quartier. Il offre en outre une grande ouverture vers la Meuse, perceptible depuis le fond du quartier via la rue Champêtre. Un traitement particulier devrait être réservé aux pignons aveugles ainsi mis à jour.

Par contre, cette solution nécessite six expropriations ce qui représente un coût non négligeable mais ne devrait néanmoins pas être trop lourd politiquement dans la mesure où un plan d'expropriation existe et que les habitants sont donc au courant qu'il est susceptible d'être activé. En outre, il faut noter qu'il est dommage de démolir les trois maisons du quai de Meuse qui, bien que n'ayant pas de qualité architecturale intrinsèque, participent à la silhouette du quai. Elles ont davantage une valeur d'accompagnement. Cette solution met en valeur la résidence « Le Confluent » moins respectueuse de la typologie des villas mosanes (gabarit, expression,...). Enfin, l'impasse, intéressante sur le plan morphologique, disparaît dans cette solution...

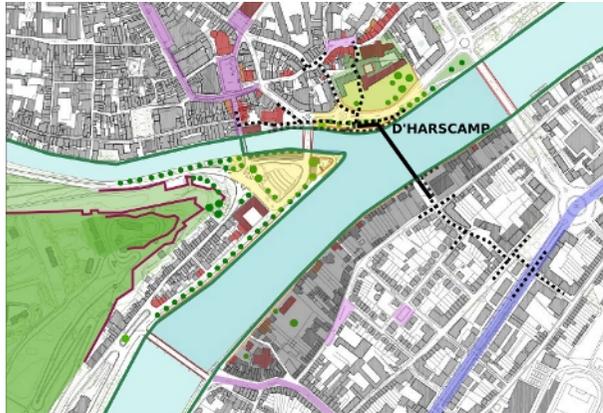
### ***Élargissement de l'impasse Champêtre par expropriation des numéros 40 quai de Meuse et 75 rue Mazy***

Dans cette hypothèse, la passerelle pourrait être traitée comme un bâtiment (ou un mur) qui referme l'impasse recréant ainsi sa morphologie. Son côté organique pourrait être valorisé : « coude » permettant une découverte progressive, contraste entre le cheminement sombre et étroit dans l'impasse et la vue large et lumineuse au niveau de la Meuse, élargissement au niveau de la Meuse mettant en scène ce contraste, mise en valeur des grands murs aveugles en briques brunes, ... On garde donc l'esprit de l'impasse, plutôt qu'une passerelle qui arrive sur une place ou un espace vert ; c'est une passerelle-passage.

L'arrivée de la passerelle pourrait entretenir un dialogue intéressant avec la maison à la verrière sur la quai : connivence des formes, couleurs, ...mettant en scène le passage.

Cette solution est la plus économe sur le plan des expropriations.





### 3.2. D'Harscamp : liaison parc Félix Rousseau – boulevard Isabelle Brunelle

Nous proposons, dans cette hypothèse un ancrage de la passerelle à Jambes du côté des maisons (>< immeubles à appartements) afin de ne pas subdiviser l'espace en séparant le rectangle qui serait compris entre les pignons des maisons et la passerelle et le dégagement autour de l'immeuble en ce compris son parking. Ici aussi il s'agit d'envisager les choses à l'échelle de la « poche de vide », sans s'arrêter à la structure foncière qui n'est pas perceptible dans l'espace. Cette approche devra évidemment très vite être confrontée à la réalité : comment engager le propriétaire de l'immeuble à s'impliquer dans le projet ?

**Relier** : la liaison est efficace, cependant elle

- ne relie pas directement le Grognon ce qui risque d'être un inconvénient en cas redéploiement du site ;
- arrive moins directement au centre commerçant de la Corbeille et peut dès lors donner le sentiment de devoir faire un détour pour y arriver, tout cependant de l'avenir du home d'Harscamp et du quartier de l'Ilon ;
- est proche du pont des Ardennes et donc moins centrale ;
- offre également un parcours en site propre via l'îlot du Musée mais, actuellement seulement accessible aux piétons. Il s'agit d'un itinéraire de promenade plus que fonctionnel dans la mesure où il représente un allongement du trajet et oblige à descendre pour remonter. Il faut noter qu'un projet de revitalisation de cet îlot est en cours prévoyant notamment l'implantation d'HORECA en bord de Sambre ce qui de nature à augmenter fortement, l'attractivité de cet itinéraire en site propre.



**Regarder** : cette solution offre une vue très intéressante vers le home et l'église Notre Dame mais aussi vers le Confluent ce qui est rare et précieux. Par contre, la vue vers Jambes est de peu d'intérêt, dominée par l'immeuble à appartements. Par contre, cette solution coupe la lecture du plan d'eau dont on a souligné l'intérêt (proportions, dégagement du confluent,...).



**Traverser** : la traversée du boulevard Isabelle Brunelle au niveau du rond-point risque d'être très difficile à aménager de manière tout à fait sécurisante pour les modes doux car il est impossible d'aménager un îlot central permettant une traversée en deux temps pour les vélos. En outre, côté pont de France, il faut étudier la faisabilité d'une traversée là où il n'y en a plus depuis le réaménagement du rond-point.

**Structurer** : cette solution présente un intérêt majeur si le home d'Harscamp accueille une nouvelle fonction davantage ouverte au public et si la Ville souhaite développer un projet volontariste de revalorisation du quartier de l'Ilon. Comme dit précédemment ce quartier très riche en patrimoine bâti et non bâti et situé à quelques dizaines de mètres de l'hyper-centre est aujourd'hui très dégradé et semble isolé du centre ville (côté envers du décor).

Afin que la liaison fonctionne, il faut, au minimum :

- aménager les traversées du pont de France (tous modes) et du boulevard Isabelle Brunelle (piétons et vélos).

Pour qu'elle soit attractive, il faut :

- réorganiser le site du home d'Harscamp. La vente programmée du site par le CPAS offre l'opportunité d'installer une fonction plus ouverte au public dans le bâtiment classé, de valoriser et ouvrir le parc au public et de remodeler tout l'îlot (possibilité de démolir, partiellement au moins, les bâtiments plus récents pour reconstruire des bâtiments en lien avec un espace public,...). La grille actuelle met le site à distance et revêt un caractère peu avenant. Sa suppression (partielle au moins) semble dès lors a priori nécessaire pour une meilleure liaison entre la Meuse, la passerelle et la ville mais elle est compromise par le fait que la grille est actuellement classée.

Pour que ces interventions soient cohérentes et structurantes, il faudrait intégrer cette réflexion dans un projet global de rénovation urbaine du quartier de l'Ilon.

**Réaliser** : la solution offre l'énorme avantage de ne pas imposer d'expropriation.

---

